



Les règlements complémentaires en matière de circulation routière

Rappel de la procédure de tutelle et bilan de sa mise en œuvre

Webinaire – 26 & 29 juin 2020

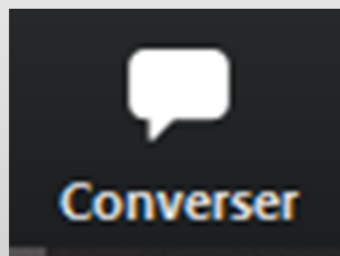


Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

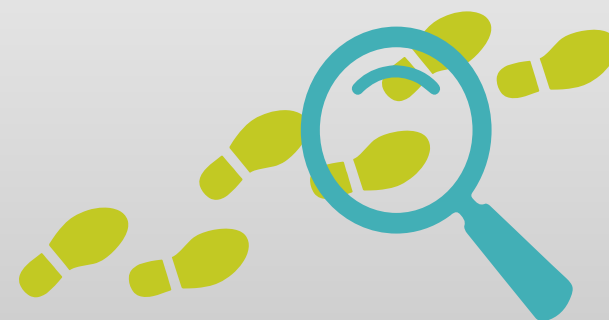
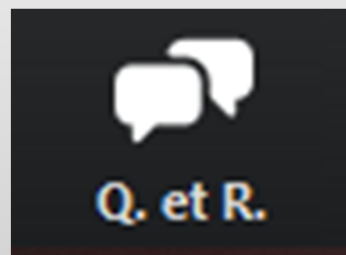


Quelques consignes pour débuter...

01 **Converser**
Signaler un problème
technique
→ Modérateur



02 **Q. Et R.**
Poser une question liée
aux **contenus**
→ Conférenciers



Nos invités

Ambre VASSART

Conseiller expert
Départ. Développement
territorial,
Cellule Mobilité - UVCW

Philippe LEMAIRE

Chef de service
Ville de Namur, Service Domaine
public & Sécurité, Département
Voies publiques

Alexia CHARELS

Attachée juriste
SPW MI, Direction de la
Réglementation de la Sécurité
routière et du Contrôle routier

Denis BOUILLOT et Josette DOCTEUR

Inspecteurs sécurité routière
SPW, Direction des Déplacements
doux et de la Sécurité des
aménagement de voiries

Jean-Luc MARIEN

Inspecteur principal - Directeur
service proximité
Zone de police Mazerine



Mobilité – Règlements complémentaires en matière de circulation routière – 26 & 29 juin 2020 - UVCW

Menu de la séance

01

Bref rappel de la police de la circulation

02

La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures

03

L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalables, responsabilités

04

Conclusion





Sondage

Avez-vous déjà réalisé un règlement complémentaire
sous la nouvelle procédure en matière de RCCR
(janvier 2019) ?



01

02

03

04

Bref rappel de la police de la circulation

Ambre VASSART

Conseiller expert
Cellule Mobilité
UVCW



1. Bref rappel de la police de la circulation *Ambre Vassart*

Mesures de circulation routière et pouvoirs des communes

Contexte



1. Bref rappel de la police de la circulation *Ambre Vassart*

- **Les mesures permanentes → le RCCR**
- **Mesures temporaires → la POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE**
 - 135 NLC – l'arrêté du bourgmestre
 - 130BIS NLC – l'ordonnance temporaire du collège communal
 - 134 NLC – l'ordonnance du bourgmestre
- **Occupation du domaine public et mesure de circulation – deux faces d'une même pièce**
 - Cumul des polices
 - Concertation avec les autorités concernées (TEC, SPW, etc...)



1. Bref rappel de la police de la circulation *Ambre Vassart*

Circonstances	Acte	Autorité compétente	Base légale	RATIFICATION
Situation ponctuelle ayant un caractère général	Ordonnance de police temporaire ayant un caractère général	Collège communal	130 bis NLC	Non ratifié par le Conseil communal
Situation ponctuelle ayant un caractère particulier	Arrêté de police	Bourgmestre	135 par. 2 et 133 NLC	Non ratifié par le Conseil communal
Situation particulièrement exceptionnelle, ponctuelle ayant un caractère général présentant un grave danger et nécessitant des mesures urgentes	Ordonnance de police vu l'urgence et le risque de grave danger	Bourgmestre	134 NLC	Ratifié par le Conseil communal
Situation à régler de manière permanente	RCCR	Conseil communal	Décret Wal. 19.12.2007. L. 16.3.1968	Tutelle régionale d'approbation



01

02

03

04

La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures

Alexia CHARELS

Attachée juriste

SPW MI

Direction de la Réglementation de la Sécurité routière
et du Contrôle routier



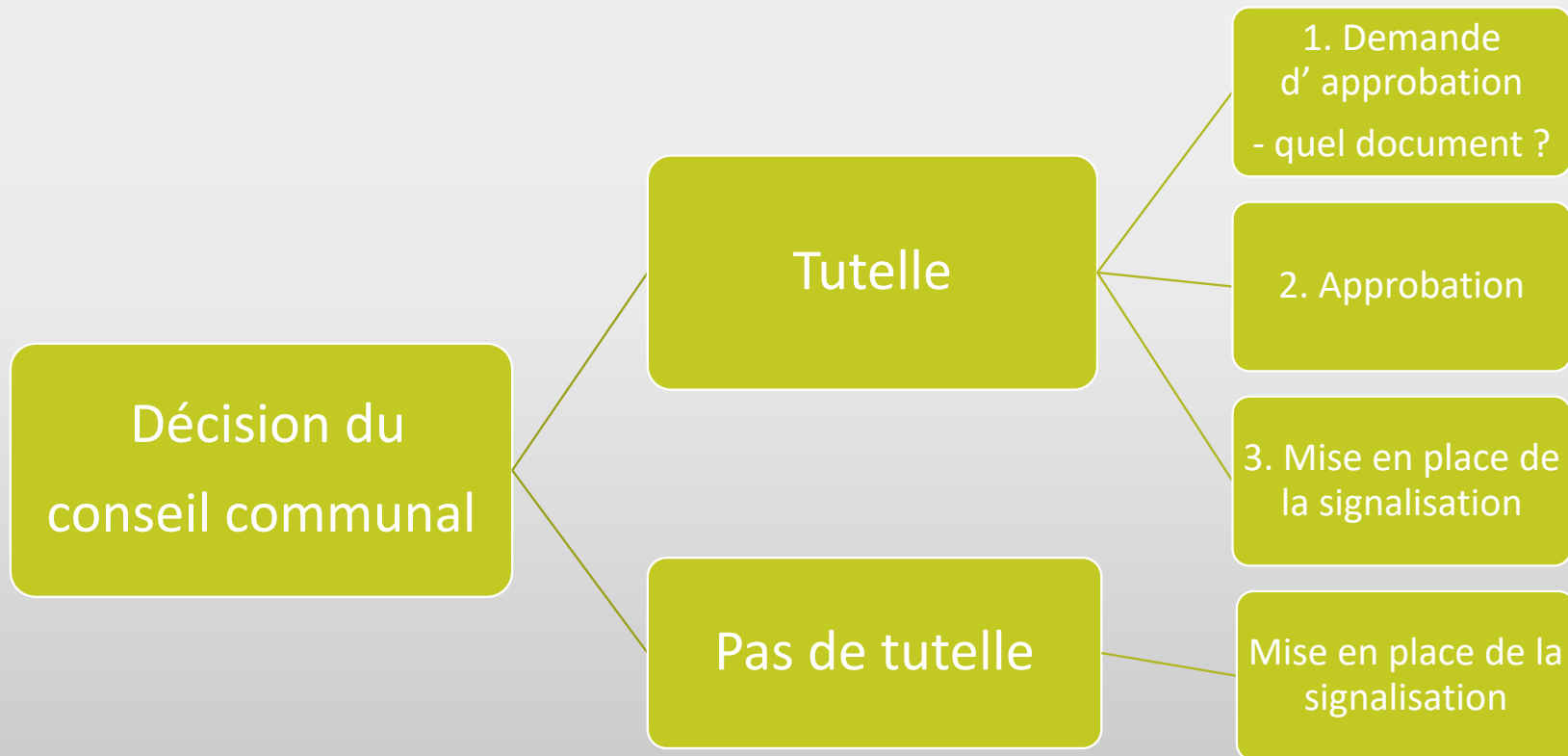
2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

UN REGLEMENT COMPLEMENTAIRE : c'est quoi ?

- acte juridique
- mesure périodique ou permanente
- signaux de priorité, d'interdiction, d'obligation, certains signaux d'indication, de stationnement, le marquage routier
- RW: tutelle sur les RC communaux et de suppléance



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

UNE REFORME : pourquoi ?

- processus papier lent et archaïque
- RC de suppléance improuvé par la RW mais approuvé tacitement car hors délai
- pas de banque de données cartographique de la signalisation routière
- réglementation éparse



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

LA REFORME : comment ?

Une « codification » de la législation

- Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun modifié par le décret programme du 17 juillet 2018 (MB du 8 octobre 2018)
- AGW du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19.12.2007 (MB du 16 mai 2019)
- Circulaire du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation (MB du 25 avril 2019)



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

Renforcer le partenariat RW - Communes – Maintenir l'expertise de la RW

- Promotion de la consultation de la RW par les communes

Gérer le processus au sein de l'administration

- Création d'un agent d'approbation
- Plus de signature ministérielle sauf recours contre la décision d'improbation



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

Limiter la tutelle aux mesures opportunes

Voirie communale : ne sont **plus soumis à tutelle**

- Le stationnement à durée limitée (zones bleues...), sauf les signaux E5-E7 et E11 (stationnement alterné)
- Le stationnement payant
- Le stationnement réservé aux titulaires d'une carte de stationnement communale.

Core business de la RW

Limitation des mesures pouvant être prises par les communes sur voirie régionale par un RC de suppléance : **uniquement mesures en matière de stationnement**



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

Accélérer le processus en le rationalisant et en le dématérialisant

- Approbation tacite
- Guichet électronique : Portail de la Wallonie: www.wallonie.be - MonEspace

Et aussi

- Mesures d'office en cas de non respect par la commune de la réglementation
- Obligation pour les gestionnaires de voirie d'encoder la signalisation dans une application cartographique (EV : 01.01.2023 au plus tard) : projet E-SIGN



2. La procédure de tutelle en matière de RCCR : cadre légal, compétences et procédures *Alexia CHARELS*

Mise en place de la signalisation

- Signaux d'obligation ou d'interdiction → autorité qui a pris la mesure
- Autres signaux → autorité qui a la gestion de la voirie
- Frais de placement, d'entretien ou de renouvellement → autorité qui a placé la signalisation



“Écoutons ce qu’en dit notre invité...”

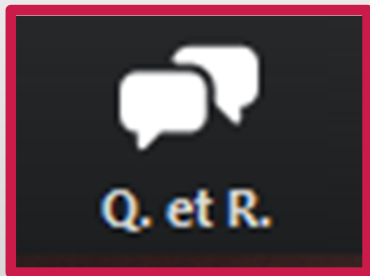
Philippe LEMAIRE

Chef de service

Ville de Namur, Service Domaine public & Sécurité,
Département Voies publiques



Nous répondons à vos questions !



01

02

03

04

L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalables, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

Inspecteurs sécurité routière

SPW, Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

4 inspecteurs sécurité routière :

*Denis Bouillot
Josette Docteur
Yannick Duhot
Corine Lemense*

Avis technique

Consultation préalable



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT



*Direction des Déplacements Doux et
de la Sécurité des Aménagements de Voirie*



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

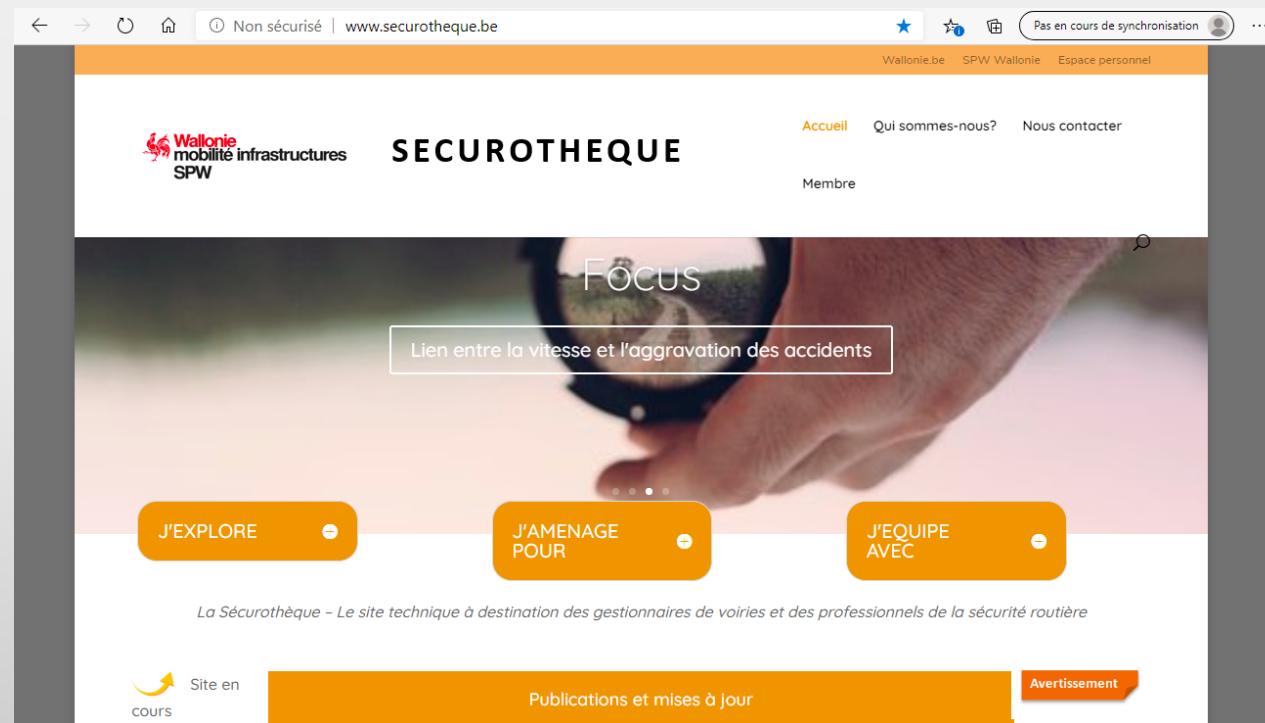
Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

- ***Aménagements cyclables***
- ***Motos***
- ***Obstacles latéraux***
- ***Audit de sécurité des infrastructures routières conformément à la Directive Européenne 2008/96/CE***
- ***Création de la Sécurothèque***



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

Règlement complémentaire de roulage ?

Toute mesure qui implique une obligation ou une interdiction dans le chef des usagers



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLOT



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

L'importance du règlement complémentaire approuvé par la tutelle :

- *Assurance que la mesure envisagée est conforme à la réglementation.*
- *Si une commune n'a pas adopté de règlement complémentaire pour une mesure qu'elle a prise, toute personne peut saisir le Conseil d'Etat pour faire annuler la mesure.*
- *En cas d'accident, si aucun règlement n'a été adopté et que la signalisation a causé l'accident, la commune peut être tenue responsable de cet accident.*
- *Si la signalisation en place n'a pas fait l'objet d'un règlement complémentaire, la Région peut faire enlever la signalisation = mesure d'office*



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

Avis technique préalable :

- *Rendez-vous pris avec l'inspecteur pour une visite sur place,*
- *Une demande détaillée via l'adresse :
avis-rc-communes@spw.wallonie.be*
- *Délai d'approbation : 20 jours*
- *Pas d'avis :*

Délai d'approbation : 60 jours



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

L'avis préalable est utile pour :

- *Répondre au mieux aux différents problèmes de sécurité routière*
- *Assurer la conformité des mesures par rapport à la réglementation*
- *Coordonner les mesures prises de concert par plusieurs communes*
- *Harmonisation des mesures des sécurités routières sur l'ensemble du territoire*

Il permet aussi :

- *Lors de projet de rénovation ou de création de voirie, de prévoir les aménagements et signalisations qui seront utiles pour y optimiser la sécurité routière.*
- *D'obtenir des conseils sécurité qui ne donnent pas nécessairement lieu à un règlement complémentaire.*



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT

Services supplémentaires à votre disposition :

- *Analyseurs de trafic en prêt auprès de notre direction*
- *Formation “placement de la signalisation” destinée aux gestionnaires de voirie et au service travaux*



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLLOT



3. L'inspection de la sécurité routière : rôle, avis préalable, responsabilités

Josette DOCTEUR / Denis BOUILLOT

Petit plus pour bientôt :



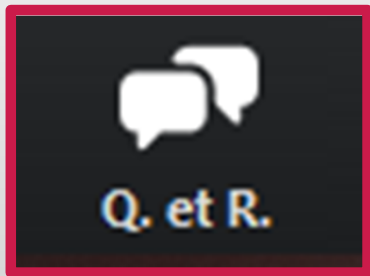
“Écoutons ce qu’en dit notre invité...”

Jean-Luc MARIEN

Inspecteur principal / Directeur service proximité
Zone de police Mazerine



Nous répondons à vos questions !



En conclusion et...

pour aller plus loin



Espace Mobilité - UVCW

<http://www.uvcw.be/espaces/mobilite/>



Nos articles UVCW

La compétence des organes communaux en matière de circulation routière ou comment modifier les règles de circulation sur le territoire d'une commune ?

<http://www.uvcw.be/articles/3,99,37,37,7684.htm>



Nos webinaires en replay

PAG, RH, Marchés publics...

<http://uvcw.be/espaces/formations/922.cfm>



Nos kits numériques

Des modules en ligne pour comprendre le fonctionnement et les enjeux communaux :

<http://uvcw.be/espaces/formations/920.cfm>



Portail de la mobilité en Wallonie - SPW

Parution prochaine d'un numéro de la CeMathèque sur les RCCR

<http://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/cematheque.html>



Mon Espace

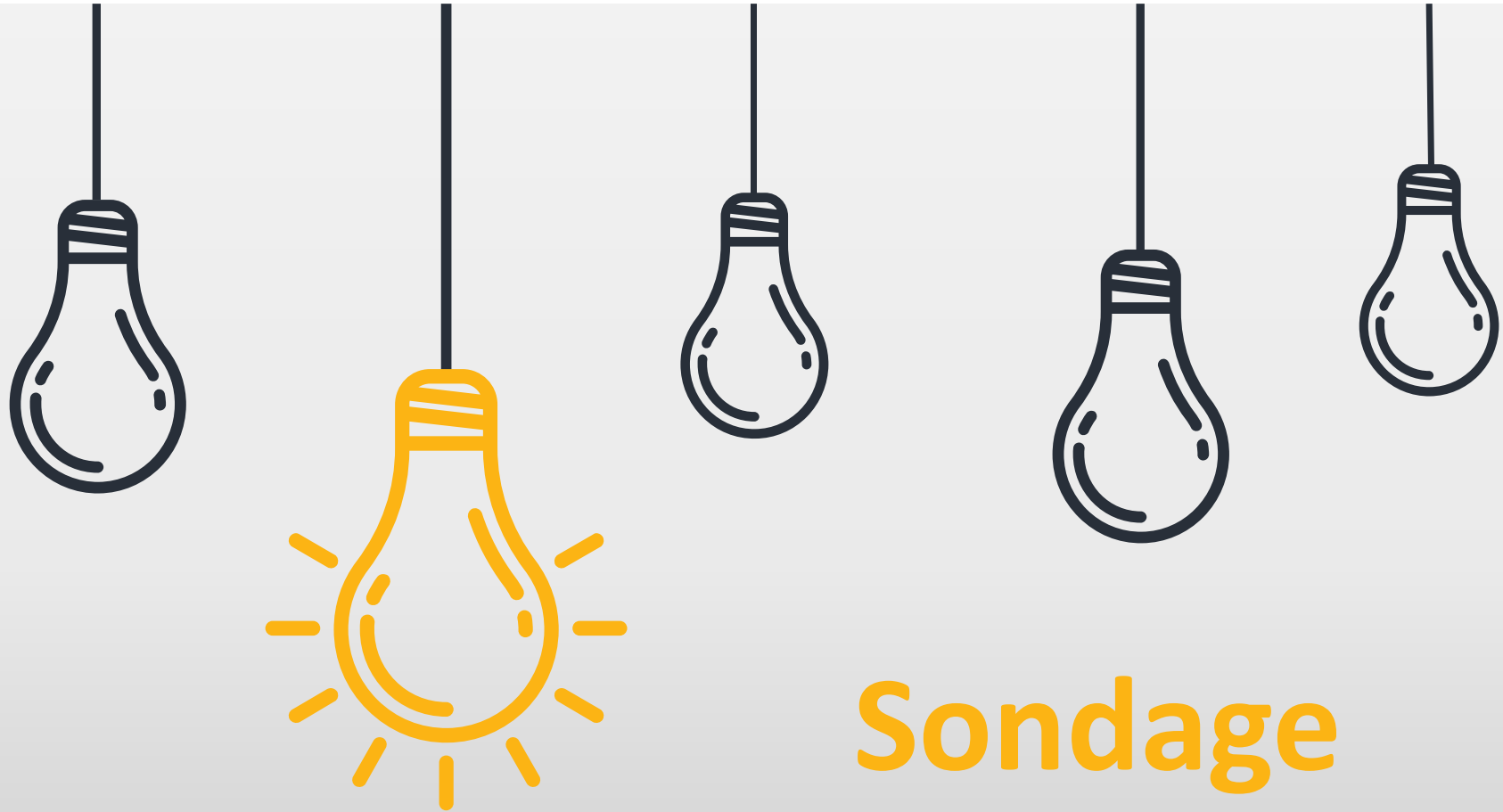
Espace virtuel pour l'introduction des demandes d'approbation

<https://monespace.wallonie.be>

✉ rc@spw.wallonie.be



Mobilité – Règlements complémentaires en matière de circulation routière – 26 & 29 juin 2020 - UVCW



Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?



Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour...



- Vous permettre de revoir le webinaire
- Vous donner accès aux supports et documents annexes

À bientôt !